



Lorraine

Naissance et fonctionnement général du dispositif

Le Conseil régional soutient et encourage depuis 2008 les lycées de la région engagés dans des démarches d'Agenda 21 scolaires. 35 lycées sont aujourd'hui engagés dans une telle démarche.

A chaque phase de consultation, de nouveaux lycées se sont engagés pour deux ans dans une démarche de développement durable, accompagnés pour cela par un prestataire. Les trois prestataires successifs sont deux acteurs privés (DSA Environnement et Pro-Groupe) puis le CPIE (Centre permanent d'initiatives pour l'environnement). La troisième phase est aujourd'hui terminée et le CPIE est en fin de prestation. Cependant, la Région ne prévoit pas de lancer de quatrième consultation pour le moment, et entend faire un point sur le dispositif. Elle se concentre sur les appels à projets qui ont lieu chaque année et consistent à permettre aux lycées de poursuivre de façon autonome de nouveaux projets.

Elle privilégie les thématiques de la biodiversité, de la maîtrise des consommations d'énergies et de l'eau, des déchets, du covoiturage et des transports, mais aussi des solidarités internationale et locale. C'est donc le développement durable dans son ensemble qui est valorisé dans ses dimensions sociales et économiques autant qu'environnementales.

Modalités d'accompagnement

Les appels à projets donnent lieu à l'acceptation de 20 à 30 dossiers, souvent préparés avec l'aide de la Région. Celle-ci finance environ 80% des projets, sachant que le budget global annuel est de 70 à 80 000 euros et donne la priorité aux lycées en démarche d'Agenda 21 scolaire lorsqu'il est nécessaire de trancher entre certains projets.

Sur les 36 lycées qui ont été accompagnés ces dernières années en démarche d'Agenda 21 scolaire, 20 à 30 % ont abandonné. Le Conseil régional a recruté une personne en service civique pour rencontrer les établissements scolaires et déceler les leviers et les freins à la bonne mise en œuvre et à la perpétuation de la démarche afin de trouver le meilleur moyen d'éviter les abandons. Souvent, l'abandon est lié à un changement de l'équipe de direction. De même que la qualité des projets dépend des personnes qui les montent et varie donc selon les établissements, la perpétuation de la démarche d'Agenda 21 dépend de la motivation et de la bonne volonté des personnes investies.

Mise en réseau et communication

Pour valoriser les initiatives des établissements, le Conseil régional ne passe pas par l'élaboration d'un label mais par un partenariat avec EDF et le Rectorat. En Effet, chaque année les trois meilleurs projets (retenus par un jury comportant des membres de la Région, d'EDF et du Rectorat) sont primés lors d'une cérémonie qui permet à EDF d'attribuer 2000 euros à chacun, somme qui s'ajoute aux subventions régionales.

Contact : Eric Bouvier, Chargé de mission éducation à l'environnement et au développement durable
(eric.bouvier@lorraine.eu)

Partenaires principaux

2012

